

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 30 novembre 2020**

**Point n° 8.3 à l'ordre du jour**  
**Délibération n° 2020-97**

**Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet « l'acquisition d'articles référencés au catalogue d'un grossiste-répartiteur ».**

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1** - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer de la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet l'acquisition d'articles référencés au catalogue d'un grossiste-répartiteur.

**Article 2** - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 24 décembre 2020

Marie-Caroline BONNET-GALZY  
Présidente du Conseil d'administration